



Première bataille perdue de Samuel Eto'o. La Commission d'éthique de la Fecafoot vient de juger « irrecevable » son recours en invalidation de la candidature de Seidou Mbombo Njoya.

Le recours aux fins de disqualification des candidatures de Seidou Mbombo Njoya et Alim Konaté a été introduit le 30 novembre dernier par Samuel Eto'o à la Commission de recours. Introduit le 30 novembre, la sentence est tombée hier, mercredi 1^{er} décembre. La commission estime avoir été saisie hors délai.

Ci-dessous un extrait de la décision :

Considérant qu'en date du 30 novembre 2021, Monsieur ETO'O FILS SAMUEL a introduit un recours aux fins de disqualification des candidatures des sieurs SEIDOU NCHOUWAT MBOMBO NJOYA et BOUBAKAR ALIM KONATE du processus électoral en cours à la FECAFOOT ;

EN LA FORME :

Considérant que l'article 29.1 du Code Electoral de la FECAFOOT dispose que :

« Les éventuels recours (liste post-électorale) dûment motivés, sont déposés contre accusé de

réception ou envoyés par courrier électronique au Secrétariat Général de la FECAFOOT dans un délai de deux (02) jours francs après réception de la décision ou du procès-verbal de la commission électorale locale des élections » ;

Considérant que la décision de la Commission Electorale portant validation des candidatures est intervenue le 25 novembre 2021 ;

Que le délai de deux (02) jours francs imparti pour déposer le recours expirait le 28 novembre 2021 ;

Que ce recours déposé le 30 novembre 2021 est irrecevable comme déposé hors délai.

PAR CES MOTIFS

La Commission, statuant à l'unanimité des voix ;

- Déclare le recours de sieur ETO'O FILS SAMUEL irrecevable pour cause de forclusion*
- Ordonne la publication de la présente décision conformément à la réglementation en vigueur »*

Les élections à la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), elles se tiendront le 11 décembre 2021 à Yaoundé.